

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire et le trésorier,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte financier unique 2025
Budget secondaire

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	41 283.06 €
Dépenses de fonctionnement	- 20 365.28 €
Résultats de l'année 2025	20 917.78 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **15 901.04 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **22 600 €** : baisse de certaines charges *comme les fournitures d'entretien, les contrats de prestations de service (arrêt de la prestation d'Aber pour le ménage), les autres matières et fournitures, l'entretien et la réparation du bâtiment (des travaux avaient été réalisés en 2024 suite sinistre), ...*

et hausse des dépenses *comme l'eau et l'électricité (les factures étaient sur le budget de la commune), la maintenance (entretien des climats), les frais de télécommunications, la redevance pour services rendus (ordures ménagères)*

Nous n'avons pas prévu de budget pour les fournitures de petit équipement (réfrigérateur, aspirateur et téléphones)

- **2) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe principalement les subventions versées aux praticiens. Ces charges s'élèvent à 4 433.02€.

En 2025, les subventions (65748) ont été attribuées pour un montant de 4 433€ au Dr Gille.

- **3) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 31.22€. Elles étaient de 227.03 € en 2024.

- **4) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Nous n'avons pas eu de charges spécifiques.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	14 989.19	15 901.04	+ 6.08%
65	Autres charges de gestion courante	5 067.41	4 433.02	-12.52%
66	Charges financières	227.03	31.22	-86.25%
67	Charges exceptionnelles	0	0	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	5	0	
Total des dépenses		20 288.63	20 365.28	+0.38%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Nous n'avons pas eu de dotations.

2) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 27 569.15 € (montant en baisse par rapport à 2024 : 28 903.78€ et 2023 : 26 650.40€). Les charges des praticiens ont diminué (13 709.91€ en 2025 et 20 790.41€ en 2024), ce qui s'explique car en 2024 il y a eu 2 années de facturation des charges et le remboursement d'un sinistre par Axa de 4 014€.

3) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Nous n'avons pas perçu de produits exceptionnels.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	25 221.59	0	8 050.21	
74	Dotations et participations	0	0	0	
75	Autres produits (dont loyers)	36 250.62	49 694.19	41 279.06	+37.08%
77	Produits exceptionnels	0	519.17	0	-100%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	29 405.56 €
Dépenses d'investissement	- 42 273.13 €
Résultats de l'année 2025	-12 867.57 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

Déficit de 12 867.57€

c) Solde des restes à réaliser : 0 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 11 339.98 € en 2024.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès du *Crédit agricole et de Dexia*.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 2 912.56€.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 pour un montant de 5 848.52€ sont les suivants :

- Remplacement de 3 chauffe-eaux (op 102)
- Pose de 2 volets roulants (op 104)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **29 405.56 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 29 405.56 €** qui correspond au 1068 (besoin de financement quand il y a un déficit d'investissement)
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables (excédent d'investissement reporté) pour un montant de **0€**